

Formation de sensibilisation à la Propriété Industrielle PI (Gratuite avec inscription obligatoire)

L'objectif de ces sensibilisations est d'apporter aux participants des connaissances sur les outils juridiques à leur disposition et la démarche à suivre pour développer un projet collaboratif en toute sécurité en gardant le contrôle de leurs innovations.

Une formation de sensibilisation à la PI, dupliquées sur 3 lieux géographiques :

- **A Marseille le 8 juin 2010 à l'INPI (8h30 -12h30)**
- **A Nice le 27 septembre 2010 à TEAM CÔTE D'AZUR (8h30 -12h30)**
- **En Corse (date et lieu fixés ultérieurement)**

Programme de la demi-journée de sensibilisation à la Propriété intellectuelle animée par l'INPI
(programme complet au verso)

INTRODUCTION : L'INPI - SES ACTIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES REGIONAUX
PROTEGER SON PATRIMOINE INTELLECTUEL ; droit d'auteur, dessins, modèles, brevets,
logiciels et bases de données
VALORISER SON IMAGE
MAITRISER SON ENVIRONNEMENT : QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE ?

Chaque sensibilisation sera suivie d'un buffet autour duquel nous pourrons prolonger les échanges.

L'inscription aux ½ journées de sensibilisation est gratuite mais obligatoire.

caroline.lacroix@capenergies.fr 04 42 25 32 49

Coupon réponse de participation aux formations de sensibilisation à la PI :

Entité :

Nom :

Prénom :

- Oui je participerai à la session de sensibilisation du 27 septembre à Nice
 Oui je participerai à la session de sensibilisation en Corse

Programme des ½ journées
de sensibilisation à la Propriété intellectuelle
animée par l'INPI :
(8h30 -12h30)

1 – INTRODUCTION : L'INPI - SES ACTIONS EN DIRECTION DES PARTENAIRES REGIONAUX

- 1.1 – Organisation nationale et internationale
- 1.2 – Missions de l'INPI – quelques chiffres
- 1.3 – L'INPI en région : ses actions de partenariat
- 1.4 – La convention avec le pôle CAPENERGIES (sensibilisation, formation, RECHERCHES, pré-diagnostic propriété industrielle)

2 – PROTEGER SON PATRIMOINE INTELLECTUEL

- 2.1 – protéger son design et ses créations « intellectuelles » (droit d'auteur, dessins et modèles)
- 2.2 – protéger ses créations techniques (brevet)
- 2.3 – protéger ses logiciels ou bases de données

3 – VALORISER SON IMAGE

- 3.1 – valoriser son nom, son enseigne
- 3.2 – utiliser la marque pour être reconnu
- 3.3 – défendre son identité

4 – MAITRISER SON ENVIRONNEMENT : QUELLES PRECAUTIONS PRENDRE ?

- 4.1 – maintenir la confidentialité
- 4.2 – structurer ses relations
- 4.3 – suivre et dater les développements
- 4.4 – évaluer son environnement technologique (utilisation des bases de données)
- 4.5 – gérer la propriété intellectuelle en interne (correspondant propriété industrielle, inventions de salariés)

5 – CONCLUSION ET TOUR DE TABLE

Chaque sensibilisation sera suivie d'un buffet autour duquel nous pourrions prolonger les échanges.

L'inscription aux ½ journées de sensibilisation est gratuite mais obligatoire.

caroline.lacroix@capenergies.fr 04 42 25 32 49